

Charte d'utilisation d'Internet

La mise à disposition au grand public d'outils et de moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public des médiathèques afin d'élargir les ressources documentaires disponibles mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente Charte, associée au Règlement intérieur du réseau des Médiathèques des Monts d'Alban et du Villefranchois, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques des médiathèques
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à disposition par les médiathèques. Son contenu est susceptible d'évoluer au fil du temps.

I. Conditions d'accès

Art. 1. Tout abonné au réseau des médiathèques des Monts d'Alban et du Villefranchois a la possibilité de consulter gratuitement Internet dans la limite d'une heure par jour si l'affluence le permet sur présentation d'une carte d'adhérent et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Art. 2. Les non abonnés au réseau des médiathèques peuvent accéder à Internet dans la limite de 15 minutes par jour sans prolongation si l'affluence le permet sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Art. 3. Les usagers de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour l'accès aux postes.

Art. 4. Pour les mineurs inscrits au réseau, la consultation d'Internet est soumise à l'autorisation des parents au moment de leur inscription. Pour les mineurs non inscrits au réseau, un accompagnateur majeur doit être présent lors des consultations.

Art. 5. Pour faciliter l'accès aux postes, la réservation est conseillée. Toutefois, si des postes sont disponibles, une demande peut être satisfaite immédiatement.

II. Services offerts

Art. 6. Le réseau des médiathèques des Monts d'Alban et du Villefranchois met à disposition du public, sous certaines conditions, l'accès à Internet et l'utilisation des outils de bureautique aux heures d'ouverture au public.

Art. 7. Toute impression est soumise à autorisation auprès du personnel. Le tarif des impressions est affiché dans la médiathèque.

III. Conditions d'utilisation

Art. 8. Le poste multimédia ne peut accueillir plus de deux personnes à la fois.

Art. 9. Tout rendez-vous sera annulé 15 minutes après l'heure fixée et le poste attribué à un autre usager.

Art. 10. Il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur. Les utilisateurs s'engagent à ne pas modifier la configuration du poste de consultation et/ou effectuer des opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du poste (téléchargements, transferts de fichier).

La sauvegarde des données personnelles n'est pas autorisée sur le disque dur. En revanche, il est possible d'utiliser des périphériques de stockage externes (clé USB, disque dur externe) sous contrôle et après vérification antivirus par le personnel des médiathèques.

Art. 11. Tout problème technique doit être signalé au personnel des médiathèques. Seul le personnel est autorisé à intervenir en cas de panne sur les postes informatiques.

Art. 12. Il est interdit de consulter des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine. Les bibliothécaires sont habilités à mettre fin immédiatement à toute consultation de ce type.

Art. 13. L'utilisateur s'engage à respecter la législation sur la propriété intellectuelle et artistique qui interdit :

- la reproduction des extraits musicaux, de photographies, partitions, œuvres littéraires ou films, en violation des droits de l'auteur
- les copies de logiciels commerciaux
- la contrefaçon et le piratage

Le réseau des médiathèques et l'ensemble de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois ne peuvent être tenus pour responsable de la qualité de l'information trouvée par les utilisateurs, ni de l'accès malveillant des autres personnes dans les fichiers.

Tout utilisateur qui ne respecterait pas cette « charte », s'expose à une exclusion temporaire ou définitive du réseau des médiathèques, ou d'éventuelles poursuites pour agissements illicites.